

FFESSM
Commission Nationale Photo-Vidéo

1^{er} RENDEZ-VOUS DE PHOTOGRAPHIE SUBAQUATIQUE EN
MILIEU NATUREL DE L'ABER WRAC'H



RÈGLEMENT

SOMMAIRE

DESCRIPTION GÉNÉRALE

COMPOSITION ET RÔLE DES ÉQUIPES
DURÉE DU CHAMPIONNAT

INSCRIPTIONS

DOCUMENTS À FOURNIR

ÉQUIPEMENTS

ACCESSOIRES UTILES À LA RÉALISATION DES IMAGES

SÉCURITÉ

NIVEAU D'APNÉE
ZONE DE COMPÉTITION

LE DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

GESTION DES CARTES MÉMOIRES
DÉBUT DE L'ÉPREUVE
PENDANT L'ÉPREUVE
FIN DE L'ÉPREUVE
APPAREILS ET CAISSONS
NOMBRE D'IMAGES, FORMAT
PROPRIÉTÉ DES IMAGES
CATÉGORIES DES IMAGES
CHOIX DES IMAGES

JURY

DESCRIPTION GÉNÉRALE :

Ce rendez-vous de la photographie sous-marine en apnée aura lieu pour la première fois à l'Aber Wrac'h en Finistère le 30 avril 2023. L'objectif de ce rendez vous est de créer une dynamique autour de la photo en apnée et de poser les bases de futures réunions identiques.

COMPOSITION ET RÔLE DES ÉQUIPES

Chaque équipe est composée d'un apnéiste photographe et d'un modèle ou accompagnateur.

L'apnéiste photographe

Il est responsable de son équipe. Il est le seul autorisé à opérer les prises de vues. C'est le seul interlocuteur reconnu auprès des organisateurs du championnat. Il doit respecter, et faire respecter par son équipe, les règlements et les consignes. Son niveau technique est à minima apnéiste eau libre ou AIDA 2.

Le modèle ou l'accompagnateur

Il accompagne le photographe dans toutes ses immersions.

En fonction de ses prérogatives, il a toute autorité sur le photographe pour l'obliger à respecter les temps et profondeurs d'immersion.

Tous les apnéistes sont censés avoir une parfaite connaissance de la législation en vigueur réglementant l'apnée et se doivent de la respecter.

Son niveau technique est à minima apnéiste eau libre ou AIDA 2.

DURÉE DE LA SESSION

La session se déroule sur trois heures, de 9h à 12h, au départ et au retour de la cale des pêcheurs de l'Aber Wrac'h

INSCRIPTIONS

DOCUMENTS À FOURNIR

Afin de pouvoir participer à ce rendez vous, chaque membre de l'équipe doit fournir les documents suivants :

- Licence FFESSM valide,
- Assurance pour l'apnée en milieu naturel,
- Certificat médical conforme aux règles FFESSM en cours de validité,
- Attestation du niveau de apnée,

L'absence d'un de ces documents peut amener l'organisation à refuser l'inscription de l'équipe.

ACCESSOIRES UTILES À LA RÉALISATION DES IMAGES

Les accessoires sont acceptés à condition :

- De ne pas être polluants, dégradants ou dangereux pour le milieu marin,
- De ne pas présenter une gêne (encombrement, bruit, odeur, etc.) pour les autres compétiteurs tant sur les embarcations qu'en plongée.

NIVEAU D'APNÉE :

Les apnéistes photographes ou de sécu auront à minima le niveau apnéiste eau libre ou AIDA 2.

ZONE DE D'ÉVOLUTION



(Zone ACEL, AIDA 3)



Zone (AEL, AIDA 2)

Deux zones d'évolutions, une avec moins de 6 m, et une autre avec moins de 15m sont choisies de manière à permettre aux équipes engagées d'évoluer sans gêne et en toute sécurité.

Sécurité de la zone d'évolution

Le choix de la zone d'évolution est sous la responsabilité de l'organisateur qui veille à ce que la zone présente des profondeurs raisonnables s'échelonnant de zéro à 15 mètres maximum, en favorisant la zone de zéro à 10 m. L'organisateur avertit les autorités maritimes (CROSS CORSEN) du déroulement de la compétition.

Utilisation des embarcations autorisées

Les embarcations sont réglementairement équipées en matériels de sécurité.

Le nombre maximum de passagers à bord des embarcations est respecté.

Au moins une embarcation rapide est affectée à la surveillance et la sécurité de la zone de compétition.

L'utilisation des embarcations officielles annexes est réservée à la sécurité.

GESTION DES CARTES MÉMOIRES

Le formatage des cartes mémoires, la mise à l'heure et date de l'horloge du boîtier sont réalisés avant le début de la session. Une photo d'identification est ensuite effectuée.

Toutes les cartes sont remises au responsable désigné au plus tard une demi-heure après la fin de l'épreuve.

À l'issue de la session, le contenu de chaque carte est transféré par l'organisation dans un dossier portant le numéro du compétiteur sur les ordinateurs de l'organisation.

Les cartes sont restituées à leur propriétaire pour sélection.

DÉBUT DE L'ÉPREUVE

Le départ de l'épreuve est donné par l'organisateur depuis le bâtiment base. Heure prévue : 9h

Les équipes peuvent alors s'immerger et débiter la prise de vues.

PENDANT L'ÉPREUVE

Seul le photographe a le droit d'effectuer les prises de vues.

L'équipe peut évoluer dans la zone, regagner et séjourner sur son embarcation, sans limitation de temps. Le temps passé sur l'embarcation est compté dans les 3 heures de durée de l'épreuve.

Pendant ses déplacements, une équipe ne doit pas en gêner une autre,

En cas d'accord entre les équipes concernées un compétiteur est autorisé à photographier un autre photographe et/ou un autre modèle, dans le cadre d'une image présentée en compétition.

FIN DE L'ÉPREUVE

À la fin du temps réglementaire de l'épreuve, toutes les équipes devront être en surface, à proximité immédiate de leur embarcation

APPAREILS ET CAISSONS

Chaque apnéiste peut avoir, à bord des embarcations, 2 ensembles boîtiers/caissons (cartes en place). Il n'est autorisé qu'un seul caisson immergé à la fois.

Sur le bateau, tout matériel informatique pouvant servir à la modification des images est interdit, téléphone et tablette inclus.

Tous les types d'appareils digitaux sont autorisés.

NOMBRE D'IMAGES, FORMAT

Le nombre de vues autorisées pour la session est de 150 vues (sans compter la vue d'identification), sans possibilités d'effacement (tous les numéros de vues doivent se suivre). Un contrôle sera effectué par l'organisation.
Le double enregistrement (raw et jpg) est autorisé, mais seul le format jpg sera enregistré et pris en compte dans la session.

PROPRIÉTÉ DES IMAGES

Conformément à la loi, le photographe est l'auteur et en tant que tel, il reste seul propriétaire de ses œuvres. Il est le garant du droit à l'image de son équipe.

Il autorise la FFESSM et ses organismes décentralisés à utiliser dans un but non lucratif les fichiers images pour la promotion et l'enseignement. En cas d'utilisation, l'auteur devra être cité.

Le photographe doit présenter huit images réparties en 4 catégories

- ALGUES	Coef. 1		
- POISSON	Coef. 1		
- CRUSTACÉS	Coef. 1		
- AMBIANCE	Coef. 1		

MODIFICATIONS DES IMAGES

Les images pourront être traitées, modifiées sans effacement de zone de l'image. Elles seront présentées modifiées avec leur original.

CHOIX DES IMAGES

Les huit images sont identifiées dans l'ordre et le sens où elles devront être projetées. Aucune modification ne sera apportée par le Contrôle.

JURY

Le jury est composé de 3 jurés minimum.

Le Président du Jury est un photographe sous-marin membre actif de la CNPV.

Le jury est annoncé aux compétiteurs le premier jour de la compétition.